



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 47189

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des travaux personnels encadrés (TPE) dans le cadre de la réforme des lycées. La réforme des lycées met notamment en oeuvre une pédagogie visant à personnaliser les méthodes et les approches en vue d'aider les élèves en difficulté. C'est pourquoi l'aide individualisée est maintenue et confortée alors que les travaux personnels encadrés seront généralisés. En conséquence, il lui demande pour quelles classes les TPE seront généralisés et quels sont les objectifs et les conditions de mise en oeuvre des TPE.

Texte de la réponse

Durant l'année scolaire 2000-2001, l'expérimentation des travaux personnels encadrés (TPE) sera généralisée dans les classes de première des séries ES, L et S. Deux heures de l'emploi du temps des élèves seront consacrées aux TPE. Une classe au moins par lycée s'engagera dans la démarche des TPE avant la Toussaint. Les autres classes de première commenceront en janvier, mais des séances préparatoires auront lieu avec les élèves entre la Toussaint et Noël, de manière à ce qu'ils soient en mesure de démarrer effectivement la réalisation des TPE en janvier. Cette mise en place souple et progressive permettra aux équipes éducatives de bénéficier d'un temps pour stabiliser les calendriers et les modalités d'organisation, réfléchir sur les croisements interdisciplinaires des thèmes et identifier les ressources documentaires disponibles. Des actions de formation seront, en outre, mises en place dans les académies au cours du premier trimestre. Les TPE permettront aux lycéens de mener jusqu'à leur terme des travaux individuels qui s'inscrivent dans la durée et sont élaborés au sein de groupes d'élèves. Les TPE croisent les savoirs et les compétences de plusieurs disciplines, s'appuient sur les recherches documentaires et se concrétisent par une production finale qui peut prendre des formes diverses. Les enseignants guident les élèves dans la délimitation des sujets qui doivent être adaptés à des lycéens de première ; ils les encadrent aux étapes les plus délicates et les guident dans leur apprentissage de l'autonomie. A la fin de l'année scolaire, les élèves présenteront oralement les travaux qui seront évalués. Les élèves pourront mobiliser leurs savoirs dans des sujets définis par eux et mettre en oeuvre, d'une manière différente, des méthodes de travail, des capacités et des compétences utiles à la poursuite de leurs études et à la vie sociale. Les rapports entre les enseignants et les élèves devraient être facilités par cette pratique qui conjugue un projet personnel de chaque élève et l'ancrage dans les programmes garantis par le travail interdisciplinaire des professeurs. Le travail collectif des élèves et le rôle d'accompagnement tenu par le professeur devraient également contribuer à faciliter la vie de la classe. Enfin, les échanges interdisciplinaires permettront de renforcer la cohésion des équipes pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47189

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3357

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4968